



PARTAGER L'INFORMATION : LA RÉGLEMENTATION EN PRATIQUE

Dans un contexte de travail en équipe pluridisciplinaire, de travail en réseau et avec une diversité de partenaires externes, mais également au regard des nombreuses demandes qui leur sont faites par la famille et les proches, les professionnels ne savent pas toujours ce qu'ils ont le droit ou l'obligation de communiquer, à qui, ni quelle posture adopter face à des injonctions qui peuvent leur sembler paradoxales, entre obligation de se taire, faculté ou obligation de parler. Selon les interlocuteurs, se taire, comme parler, peut être fautif, et les professionnels sont confrontés quotidiennement à ce dilemme.

La loi santé de 26 janvier 2016 a apporté d'importantes modifications concernant, d'une part, les personnes assujetties au secret professionnel, et d'autre part les règles de partage d'information. En effet, l'ensemble des professionnels du secteur social et médico-social est désormais, de même que dans le secteur sanitaire, soumis au secret professionnel par mission. La reconnaissance du partage d'information au sein de l'équipe pluridisciplinaire est également rendue possible, et est assortie de critères et conditions strictes de mise en œuvre, qui nécessitent une traçabilité et la création ou l'adaptation des outils existants.

OBJECTIFS

- Comprendre les notions actualisées, et les enjeux entre droits des personnes et obligations des professionnels
- Identifier les droits d'accès attachés aux différents interlocuteurs (personne de confiance, personne à prévenir, mandataire judiciaire, famille et proches, etc.)
- Repérer les incontournables en vue de l'évaluation et de la mise à jour des procédures et outils, afin de sécuriser les pratiques des professionnels

CONTENU

Préambule

- Information, secret professionnel, obligation générale de discrétion, droit à l'intimité et à la vie privée, secret des correspondances : définitions et représentations, enjeux, et illustrations pratiques

Les responsabilités, les risques

- Être responsable : éthiquement, moralement, juridiquement
- Les engagements de responsabilité juridique (pénale, civile, disciplinaire) : des risques pour qui ? quelles sanctions ?

Les partages d'informations en pratique

- Droit ou devoir de parler : les critères permettant au professionnel de partager des informations avec une autre personne
- Les transmissions et déclarations obligatoires, les permissions de la loi
- Le secret partagé entre professionnels :
 - les nouvelles modalités de partage d'information
 - les impacts opérationnels (réunions de transmission, droits d'accès du dossier de l'utilisateur/patient)
 - la formalisation de l'obligation d'information et de recueil du consentement préalable de l'utilisateur/patient – les supports
- Communication avec l'utilisateur/patient, sa famille, ses proches, sa personne de confiance, son représentant légal :
 - identifier leurs droits d'accès à l'information et clarifier leur place
 - optimiser les supports internes et de communication : la diffusion en amont et durant l'accompagnement des règles de fonctionnement et des valeurs relatives à l'intimité et au secret



20 janvier 2021



Metz



325€

par personne



1 jour

0153 98 95 03 – formation@fehapp.fr

Prérequis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction exercée

PUBLICS

- Cadres dirigeants
- Cadres intermédiaires et de proximité
- Cadres fonctionnels
- Responsables qualité

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques et méthodologiques
- études de cas
- analyse des pratiques
- ateliers pratiques

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

INTERVENANTS

- Juriste spécialisé dans le secteur sanitaire, social et médico-social